



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 15 février 2024

Publié le : 06/03/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City-4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 19h27 et levée à 20h37

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 15), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 15), Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n° 44), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 18), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 15), M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n° 14), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 15)

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. François BOUSSO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Pascal ROUTHIER donne pouvoir à M. Yves MAURICE

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023

Rapporteur : Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Yves GUYEN secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 30 novembre 2023, joint en annexe.

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

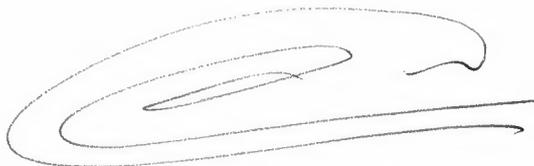
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Yves GUYEN
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES-VERBAL DU BUREAU

SEANCE DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Les réunions de Bureau sont organisées en deux parties : une partie décisionnelle et une partie préparatoire.

Durant la première partie, le Bureau décide, dans le cadre des domaines qui lui sont délégués par le Conseil de Communauté : il s'agit du volet décisionnel.

Durant la seconde partie, le Bureau examine les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil de Communauté pour lesquels il peut formuler un avis : il s'agit du volet préparatoire.

Liste des délibérations

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°7), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à partir de la question n°2), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°2), M. Marcel FELT (à partir de la question n°2), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°2), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, M. Yves GUYEN, M. Franck LAIDIE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. André TERZO

Procurations de vote : François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nathan SOURISSEAU donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

La séance est ouverte à 18h06.

VOLET DÉCISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonjour à tous. Je vous propose de commencer notre ordre du jour.

Je propose André TERZO comme secrétaire de séance. Etes-vous d'accord pour être secrétaire ? Merci.

Ensuite, nous avons les pouvoirs de M. Nathan SOURRISEAU à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à Mme Françoise PRESSE, Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR, M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. François BOUSSO à Mme Lorine GAGLILOLO.

Concernant le procès-verbal du 26 octobre, avez-vous des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, il est adopté.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. André TERZO comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 26 octobre 2023, joint annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 – Convention de services communs entre GBM et le Syndicat mixte Lumière

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Pascal BRENIÈRE.

M. BRENIÈRE.- Un travail extrêmement urgent a été demandé au Syndicat mixte Lumière dans le cadre de la convention qui est passée. La problématique était que le financement tel qu'il était proposé était au prorata des linéaires sans tenir compte de la dimension des équipements. Or, pour passer un petit tuyau, on ne peut pas avoir la même facturation que pour passer des tuyaux beaucoup plus importants. Une négociation s'est donc déroulée. De mémoire, nous sommes à plus de 100 000 € pour le Syndicat mixte Lumière et pour la suite, il y a une clause de revoyure, l'objectif étant de faire en sorte que le Syndicat puisse contribuer, parce que c'est complètement normal, mais en tenant compte des dimensions des différents équipements, ce qui est plutôt le cas systématiquement dans toutes les conventions des opérateurs. C'est plutôt dans un travail partenarial. Il a été nécessaire de se caler sur les premiers travaux conduits dans le cadre d'extensions. Nous sommes prêts à revenir sur le sujet en vous remettant en contact et à faire une réunion de travail.

M. COUDRY.- Il est vrai que ces travaux sont assez usuels. À chaque fois qu'ils ouvrent pour une piste cyclable ou différents aménagements, avec le Syndicat Lumière, nous en profitons pour faire passer des fibres et compléter le réseau.

Quand je parlais d'institutions que fibre le réseau Lumière, nous avons évidemment le Département qui est un des premiers partenaires, puisque j'en ai la présidence et le seul vice-président est un vice-président du Département. Il y a également la Région, l'Armée, les entreprises et le dernier point concerne l'événementiel. Par exemple, sur le Hacking Health, on veut apporter la fibre via une fibre pour leur permettre d'avoir le meilleur débit. Je crois que le Ludi'Health s'est déroulé à la Maison de quartier de Planoise. Nous pouvons donc intervenir sur de nombreux événements. Encore une fois, cela permet aussi d'avoir un réseau souverain et d'économiser des abonnements à Internet, puisque nous gérons en autonomie les choses depuis 30 ans.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci beaucoup. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de services communs entre Grand Besançon Métropole et le SM LUMIERE pour une durée de 3 ans
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

3 – Convention de services communs entre GBM et le SM Parc Scientifique et Industriel de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est pareil. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de services communs entre GBM et le SM PSI pour une durée de 3 ans,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4 – Convention de services communs entre GBM et le SM Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté - Renouvellement

Mmes Anne VIGNOT (1) et Marie ZEHAF (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1), Gilles ORY (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il n'y a pas de question, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de services communs entre GBM et le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté pour une durée de 3 ans,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

5 – Convention de services communs entre GBM et le SM SCoT - Renouvellement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de services communs entre GBM et le SM SCoT pour une durée de 3 ans,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 – Autorisations de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce sont les fameux contrats de projet. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur :

- le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet pour un Ingénieur protection des ressources et des milieux » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet pour un Chargé de mission SCoT » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 – Services d'assurances Dommages aux biens pour Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon – Information pour l'attribution des lots 2 et 4

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit de prendre connaissance de ce rapport.

M. BAULIEU.- C'était un rapport décisionnel et c'est devenu un rapport d'information compte tenu de la consultation. Nous avons délibéré. Il s'agit de l'attribution de quelques lots d'assurance après que notre assureur l'ait dénoncée unilatéralement. Vous vous souvenez qu'il restait des lots au-delà des 19 M€ sur lesquels nous nous étions entretenus. Avec l'intermédiaire d'un courtier, nous avons relancé une recherche. Nous avons trouvé un assureur, ce que vous avez dû voir dans le document. Nous avons une réponse favorable pour les lots concernant à la fois le Grand Besançon d'une part et la Ville d'autre part, avec la couverture de la compagnie japonaise MSIG. Il semble, d'après les analyses faites, que cette proposition soit honnête et recevable. Le montant proposé étant inférieur à ce que nous envisagions, cela rentre dans le champ de la délégation de la présidente. Ce n'est donc plus qu'un rapport d'information et non plus un rapport décisionnel.

Cela me donne l'occasion de passer l'information. Maintenant, pour être assuré, il faut passer par une compagnie japonaise. J'ai dit aux services que si elle est chinoise le prochain coup, je voterai contre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est une discrimination entre les Chinois et les Japonais.

M. BAULIEU.- Je l'assume. Néanmoins, sur ce cas-là, il y a une publication sur la Citadelle que vous lirez. C'est une situation de plus en plus compliquée pour bon nombre de collectivités. Nous avons la chance d'avoir des assureurs pour le 1^{er} janvier. Certaines collectivités n'en ont pas à l'heure qu'il est. Vous savez qu'une mission a été confiée à Alain CHRÉTIEN par le gouvernement pour faire des propositions. Il est dans l'air peut-être même de créer une compagnie d'assurance dédiée, comme nous

l'avons fait pour les banques il y a quelques années. C'est à suivre, mais ce sera peut-être la solution. Aujourd'hui, certaines collectivités ne sont plus assurées. C'était une information.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Comme c'est une prise de connaissance, je passe au rapport n°8.

Le Bureau prend connaissance des résultats de la consultation.

8 – Convention-cadre de coopération 2024-2026 entre Grand Besançon Métropole et France Horlogerie

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes de précision ? Je ne vois pas de question. Je vous propose donc de passer le dossier. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention entre Grand Besançon Métropole et France Horlogerie,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 – Sport de Haut Niveau disciplines individuelles – attribution de subventions

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les subventions suivantes au titre du fonds sport de haut niveau disciplines individuelles outdoor pour la saison 2023/2024 soit :

- 18 500 € au Besançon BMX,
- 14 750 € à l'Amicale Cycliste Bisontine,
- 13 000 € au SNB Canoé Kayak,
- 2 500 € à Entre-Temps Escalade,
- 2 500 € à Balise 25,
- 1 750 € au Besançon Triathlon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 – Cité de l'Emploi 2023 : 2^{ème} programmation

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement de cette subvention de 889 € à la Régie des Quartiers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11 – Soutien à l'association Miroirs du Monde pour l'implantation d'un « Café associatif du Monde » à Planoise

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association Miroir du Monde pour le projet « Café Associatif du Monde ».

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12 – Enseignement Supérieur et Recherche Lutte contre les précarités étudiantes – Subventions aux associations « BAF », « Les Josettes Bisontines » et « BDE-UFR ST »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci. N'hésitez pas à intervenir si vous souhaitez ajouter des éléments.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement :

- sur l'octroi d'une subvention de 1 000 € à l'association « Les Josettes Bisontines » pour l'achat de denrées alimentaires,
- sur l'octroi d'une subvention de 1 000 € à l'association « BAF » en faveur de l'AGORAé,
- sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'association du BDE de l'UFR Sciences et techniques pour l'achat de protections périodiques réutilisables.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 – Enseignement Supérieur et Recherche Subvention à l'université de Franche-Comté (la Fabrikà) en faveur des actions de médiation scientifique à destination des scolaires

Mmes Frédérique BAEHR (2), Catherine BARTHELET (1) et Anne VIGNOT (1) et M. Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 3 000 € à l'uFC pour le soutien à l'accueil de publics scolaires grands bisontins au sein de la Fabrikà.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 23 Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

14 – Enseignement Supérieur et Recherche Subvention à l'Université Ouverte (uFC)

Mmes Frédérique BAEHR (2), Catherine BARTHELET (1) et Anne VIGNOT (1) et M. Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 10 500 € à l'uFC en faveur de l'Université Ouverte,
- approuve la convention correspondante jointe au rapport,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 23 Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

15 – Attribution de subvention congrès sur le fonds dédié

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 000 € au congrès « 3^{ème} Assises Nationales des Insectes Pollinisateurs » organisé par la Direction Biodiversité et Espaces Verts de la Ville de Besançon,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16 – Contrat de Ville – Appel à projets 2023 – Dernière Programmation

M. Christian MAGNIN-FEYSOT (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit de prendre connaissance de ce rapport. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la dernière programmation de l'appel à projets 2023 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 16 050 € :

- Au titre du Volet Sport :
 - 1 500 € à la MJC Clairs-Soleils,
 - 550 € à Planoise Karaté Academy (PKA).
- Au titre du volet Education, parentalité, jeunesse :
 - 700 € à l'Union Départementale des Associations Familiales,
 - 3 000 € à l'Association PARI.
- Au titre du Volet Participation des habitants et lien social :
 - 2 000 € aux CEMEA BFC,
 - 800 € à Reflets sur le Monde,
 - 3 000 € au Club Sauvegarde Karaté.
- Au titre du volet Logement, Habitat et Cadre de Vie :
 - 2 000 € à Julienne Javel,
 - 1 500 € au Groupement des Bailleurs Sociaux du Doubs.
- Au titre du volet Pilotage, Ingénierie, ressources et évaluations :
 - 1 000 € à l'ASEP.

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention avec l'association Juste Ici annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

Le secrétaire de séance



André TERZO
Conseiller Communautaire Délégué

La Présidente



Anne VIGNOT
Maire de Besançon